

INSTALLATION DES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme le Proviseur procède à l'installation des différentes instances pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022.

Installation des instances

1. Installation de la commission permanente :

Mme le Proviseur signale que suite à une nouvelle législation qui nous a été transmis ce jour, la commission permanente ne peut désormais plus avoir de rôle consultatif uniquement. Elle informe que toute délibération dans cette instance sera assortie d'un vote des membres présents et par conséquent ne pourra pas être de nouveau présenté au conseil d'administration.

Mme le Proviseur soumet à l'appréciation des membres du CA présents l'utilité ou non de créer une commission permanente.

Intervention de M. LEAUTE Yves, représentant des personnels enseignants, qui signale qu'effectivement la commission permanente demeure une instance assez restreinte au niveau des participants et son maintien empêcherait certains votes nécessitant d'être débattus au conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance des avis des différents collèges présents à ce conseil d'administration, Mme le Proviseur signale qu'il n' y aura pas de commission permanente pour cette année scolaire 2021-2022.

2. Installation du conseil de discipline :

Mme le Proviseur procède à l'installation du conseil de discipline pour l'année scolaire 2021-2022. sur proposition des différents collèges.

3. Installation de la commission d'hygiène et de sécurité :

Mme le Proviseur procède à l'installation de la commission d'hygiène et de sécurité pour l'année scolaire 2021-2022. sur proposition des différents collèges.

4. Installation du CVL :

Mme le Proviseur procède à l'installation du Conseil de Vie Lycéenne pour l'année scolaire 2021-2022., sur proposition des différents collèges.

5. Installation de la Commission d'appel d'offre :

M. le Proviseur procède à l'installation de la Commission d'Appel d'Offres pour l'année scolaire 2021-2022.

7. Installation du CESC

M. le Proviseur procède à l'installation du CESC pour l'année scolaire 2021-2022..

Composition des instances

- voir tableaux en annexe -

Mme le Proviseur félicite les membres élus et les invite à être assidus aux séances dans la mesure du possible. Elle espère un travail de qualité, constructif et utile, dans l'intérêt du bien commun.

Mme le Proviseur précise que les membres suppléants qui ne remplacent pas un membre titulaire sont libérés, après quoi elle ouvre la séance du conseil d'administration.

Mme le Proviseur procède ensuite à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h30

Les participants sont au nombre de 26 personnes dont 24 votants, Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA-CFA de la Loire et Mme CHATEAUNEUF Laura, Provisseur-Adjointe, participantes en tant qu'invitées à la séance.

Mme le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-ADMINISTRATION

- Mme CAMERLENGHI Roseline, Proviseur, Président
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- M. AULAGNON Xavier, CPE
- Mme RELAVE Laurence , Provisseur-adjointe

II –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

ENSEIGNANTS :

- Mme BARDIAUX Catherine
- Mme FLANDIN Béatrice
- M. LEAUTE Yves
- Mme MOLLA Emilie
- Mme PENA Marta
- M. PEREZ Frédéric
- Mme TOMASINI Estelle

ATOSS :

- M. GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES :

- Mme BAROU Aurélie
- Mme CHABANCE Anne
- Mme CHALAYER Geneviève
- Mme DUFAU Murielle

ELEVES :

- M. EL FEKKAK Yasmine
- M.. JACQUET Matthie
- Mme TRUCHET Clarisse
- Mme SABOT Séréna
- M . ZEDI David

PERSONNES EXCUSEES

- M. KEFI-JEROME Samy, Conseiller Régional
- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale
- Mme BUSSIERE Laurence , Conseillère Régionale
- Mme HASSAINE Anne, enseignante
- Mme MONTAGNY Gwenaelle, enseignante
- Mme LAUER Valérie, enseignante

1/ Désignation du secrétaire de séance

Mme le Proviseur propose le secrétariat de séance à M. GUTTON Christophe, SAENES , représentant personnel ATOSS .

Mme le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2021.

Mme le Proviseur demande si le compte rendu de cette séance appelle d'autres remarques.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
1	24	24	0	0	0	0	24	0

3/ Ordre du jour

Mme le Proviseur signale que plusieurs questions diverses ont été déposées pour cette séance par les représentants élèves :

Ces points seront insérés dans le chapitre III : questions diverses.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu CA du 30 septembre 2021 **Décision**
- Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe). **Décision**
- Projet d'évaluation **Information**

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé

- Sorties scolaires **Décision**
- Conventions de partenariat **Décision**
- Avenant subvention **Décision**

III) Questions diverses déposées par les représentants des élèves :

- Est-il possible de remettre en service les machines à boissons dans le hall et d'en ajouter une dans le local de la MDL ?
- Certains jours après la DP, quand beaucoup de monde des élèves sont en retard à 13h. Est-il possible que les professeurs puissent tolérer ces retards exceptionnels ? ce qui n'est pas toujours le cas...
- Serait-il possible d'organiser le tri des déchets notamment en proposant des bacs pour le tri dans différents espaces de l'établissement ? D'organiser le recyclage du papier ?
- Il manque régulièrement du papier WC et du savon dans les toilettes élèves. (un WC ne ferme pas au 1er étage côté filles)

IV Affaires financières concernant le GRETA – CFA de la Loire

- Admission en non valeur et DBM correspondant **Décision**
- Ajustement cadre d'emploi **Décision**
- Conventions de partenariats **Décision**

II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe).

Présentation effectuée par Mme le Proviseur.

Mme le Proviseur précise que par rapport à l'année dernière, le règlement intérieur, soumis au vote des membres du conseil d'administration est amputé de la phrase suivante, à l'article 3 , « l'ordre du jour est adopté en début de séance ».

Depuis le décret du 21 décembre 2020 et l'article R421-25 du code de l'éducation , le chef d'établissement fixe seul l'ordre du jour, qui n'est plus approuvé en début de séance .

Mme le Proviseur soumet au vote cette version modifiée.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
2	24	24	0	0	0	0	24	0

2. Projet d'évaluation (pour information)

Présentation effectuée par Mme le Proviseur.

Mme le Proviseur précise que ce projet d'évaluation a été travaillé initialement en conseil pédagogique élargi et a donné lieu à 2 demi-journées banalisées.

Son projet est d'essayer de garantir une équité de l'évaluation entre les élèves sans être limitatif ou prescriptif.

L'assiduité des élèves est aussi évoquée par le fait qu'un enseignant peut faire rattraper un devoir s'il estime que la moyenne de l'élève ne sera pas représentative.

Mme le Proviseur précise que ce projet d'évaluation fera l'objet d'un bilan en fin d'année scolaire.

Ce projet d'évaluation n'est pas soumis au vote des membres du conseil d'administration à la demande du ministère pour ne pas générer d'écarts de statuts entre les projets d'évaluation d'autres établissements.

III –AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. **Décision Budgétaire Modificative** : affectations de nouveaux crédits non affectés : taxe d'apprentissage et don de la coopérative .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

DBM 24 : affectation de nouveaux crédits :taxe d'apprentissage +1622,35€ ouverts pour l'enseignement Technologique 0BIO PHYSIQUE +dons de la coopérative d'un montant de 3000€ pour l'enseignement général ODON MANUELS.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
3	24	24	0	0	0	0	24	0

2. **Participation financière des familles** pour une sortie scolaire à Chalons/Saône pour des élèves de Terminale Histoire des Arts pour l'année scolaire 2021-2022.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
4	24	24	0	0	0	0	24	0

3. **Convention avec le CHU pour formation des élèves d'IMRT.**

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Demande d'autorisation de signer une convention de formation professionnelle entre le CHU de Saint Etienne et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'une formation pour les étudiants en DTS IMRT du

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
5	24	24	0	0	0	0	24	0

4. Conventions avec les prestataires extérieurs

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable. Demande d'autorisation de signer les conventions suivantes :

- Convention de partenariat externe entre Besson Moan / B'SONS , la SA SCOP CAP SERVICES, et le lycée Honoré d'Urfé dans le cadre d'un projet Région pédagogique s'intitulant " ateliers radio; web radio, création radiophonique" pour l'année scolaire 2021-2022.
- Convention de partenariat externe entre l'association Maths en Jeans et le lycée Honoré d'Urfé pour assurer la mise en place d'un atelier scientifique Maths en Jeans pour l'année scolaire 2021-2022.
- Convention de partenariat externe entre la compagnie trouble théâtre et le lycée Honoré d'Urfé pour assurer un encadrement d'élèves dans le cadre de l'option théâtre pour l'année scolaire 2021-2022.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
6	24	24	0	0	0	0	24	0

5. Convention de location des locaux du 41 bis par le GRETA CFA LOIRE

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable .

- Demande d'autorisation de signer une convention d'occupation de locaux entre le GRETA de la Loire et le Lycée Honoré d'Urfé (convention initiale datant de 2018 acte 336 CA du 28/06/2018) afin d'assurer des activités de formation adultes par le GRETA - CFA de la Loire dans les locaux situés au 41 bis rue de la Jomayère , moyennant versement d'une redevance déterminée par les service de la Région , propriétaire du bâtiment.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
7	24	24	0	0	0	0	24	0

6. Avenant de la convention avec Saint Etienne Métropole pour le FESUP 2022.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

- Demande d'autorisation de signer un avenant à une convention entre Saint Etienne Métropole et le lycée Honoré d'Urfé pour l'organisation du forum de l'enseignement supérieur en 2020, subvention qui sera réaffectée pour l'organisation du forum de l'enseignement supérieur qui se tiendra en 2022.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
8	24	24	0	0	0	0	24	0

II – AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA –CFA DE LA LOIRE

1. Admission en non valeur et DBM correspondant

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable .

Demande d'autorisation d'une 'admission en non valeur de la créance d'une société en liquidation judiciaire concernant des frais de formation continue pour un montant de 1919, 70€.
(dette datant de 2009)

GRETA-CFA DBM 4 : prélèvement sur fonds de roulement pour prise en charge d'une créance irreouvrable d'un montant de 1919,70€ après admission en non valeur .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
9	24	24	0	0	0	7	17	0

2. Conventions de prestataires extérieures (voir liste ci jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que Mme SDAISSI , Directrice Opérationnelle au GRETA –CFA de la Loire .

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces dernières

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	BI	Nul	Abs.	Pour	Contre
10	24	24	0	0	0	7	17	0

III – QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses déposées par les représentants des élèves

- Est-il possible de remettre en service les machines à boissons dans le hall et d'en ajouter une dans le local de la MDL ?

Mme le Proviseur répond favorablement pour la mise en place d'une machine à boisson dans le Hall. An niveau du local de la MDL, Mme le Proviseur préfère que la seconde machine à boisson soit installée au foyer des BTS au lieu du local de la MDL n'étant pas pourvu d'une arrivée d'eau ;

Il est par contre précisé que ces deux machines seront équipées de gobelets jetables.

- Certains jours après la DP, quand beaucoup de monde des élèves sont en retard à 13h. Est-il possible que les professeurs puissent tolérer ces retards exceptionnels ? ce qui n'est pas toujours le cas...

Mme le Proviseur précise que chaque enseignant se doit de gérer au cas par cas car lui seul a la connaissance précise de ses élèves . Elle précise que l'on ne peut pas édicter une mesure commune car ces retards semblent être très exceptionnels .

M. AULAGNON Xavier , Conseiller d'Education , tient à préciser que le créneau de passage des élèves les mardis et jeudis entre 12h00 et 13 h00 est celui qui pose le plus de soucis .

Mme RELAVE Laurence ,Proviseure-Adjointe, précise que si ce problème de retard est récurrent pour certaines classes , il demeure la possibilité de réexaminer les emplois du temps concernés et d'apporter les modifications nécessaires .

- Serait-il possible d'organiser le tri des déchets notamment en proposant des bacs pour le tri dans différents espaces de l'établissement ? D'organiser le recyclage du papier ?

Mme le Proviseur précise qu'il existe des espaces de tri dans les services administratifs ainsi qu'en salle des professeurs. Par contre le recyclage du papier dans les salles de classes est plus compliqué car il n'est pas possible de demander aux agents d'effectuer cette collecte.

Elle précise que dans son précédent établissement cette collecte de papiers dans des espaces dédiés dans chaque classe , était assurée par les élèves à tour de rôle .

M. LEAUTE Yves , représentant personnel enseignant, tient à préciser l'aspect éducatif de ce tri du papier dans les classes .

- Il manque régulièrement du papier WC et du savon dans les toilettes élèves. (un WC ne ferme pas au 1er étage côté filles)

Intervention conjointe de Mme BERTHOLLET Ariane Agent Comptable Gestionnaire et de M. KHENNOUCI Farid, agent chef responsable des personnels régionaux, qui tiennent à rappeler la nécessité de faire remonter ces informations auprès des services d'intendance.

Il sera alors tout mis en œuvre pour apporter une solution à ces problèmes ponctuels.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 19h20

Le Secrétaire de séance

Christophe GUTTON



Le Proviseur

Roseline CAMERLENGHI



